



## Vente maison et conserver le credit

-----  
Par gaelle34

Bonjour,  
je suis en train de vendre ma maison et il me reste un crédit que je souhaite conserver et continuer à payer les mensualités.

J'ai une caution par la MGEN et non une hypothèque.

Est ce que c'est possible ou suis je obliger de rembourser l'intégralité du prêt ?

Merci pour votre réponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

En général le contrat de prêt et/ou l'acte de cautionnement vous impose de rembourser dès lors que vous vendez le bien qu'il finance.

Qu'il y ait une hypothèque ou pas, les termes du contrat et du cautionnement vous engagent.

Relisez le contrat.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Ce n'est pas possible. Les contrats de caution comportent toujours une clause de garantie obligeant au remboursement du prêt en cas de vente.

Les organismes se portant caution se réservent toujours la possibilité d'inscrire une hypothèque. Ils ne garantissent le prêt qu'à cette condition. Formellement il n'y a pas d'hypothèque mais en réalité l'emprunteur doit agir comme s'il y en avait une.